



## **Commission des Finances et du Budget**

### **Procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2019 (11:00)**

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2018
2. 7248 Projet de loi portant modification de la loi du 20 mai 2014 relative au financement du Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois en vue du financement des travaux d'extension et de perfectionnement du Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
  - Rapporteur : Madame Joëlle Elvinger
3. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Michel Wolter, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, Mme Martine Hansen, M. Henri Kox, M. Charles Margue remplaçant Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Claude Wiseler

M. Michel Asorne, Chef de projet du réseau RENITA (pour le point 2)  
M. Pierre Goerens, du Ministère d'Etat (pour le point 2)  
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Josée Lorsché, M. Roy Reding, M. Michel Wolter

\*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

\*

#### **1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2018**

Le projet de procès-verbal n'est pas approuvé, parce qu'un membre du groupe parlementaire LSAP n'y retrouve pas entièrement le contenu du débat mené au cours de la réunion du 14 décembre 2018. Une nouvelle version du projet de procès-verbal sera approuvée au cours d'une prochaine réunion.

**2. 7248    Projet de loi portant modification de la loi du 20 mai 2014 relative au financement du Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois en vue du financement des travaux d'extension et de perfectionnement du Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois**

Le rapporteur présente le contenu de son projet de rapport qui est ensuite adopté à l'unanimité.

La Commission choisit le modèle de base pour les débats en séance plénière.

**3.            Divers**

La Commission examine deux demandes émanant du groupe parlementaire CSV.

- La première demande (reprise en annexe) concerne l'invitation du commissaire européen pour les affaires économiques et financières, la fiscalité et les douanes afin qu'il présente son programme de travail pour 2019 aux membres de la Commission des Finances et du Budget.

Les membres de la Commission sont d'accord pour qu'une demande d'autorisation en ce sens soit communiquée à la Conférence des Présidents.

- La deuxième demande (reprise en annexe) concerne une entrevue avec le commissaire aux comptes de la SNCI. En effet, l'article 157 du règlement de la Chambre des Députés<sup>1</sup> prévoit que la Commission des Finances et du Budget soumet son avis à la Chambre suite à l'examen du rapport de ce commissaire aux comptes. Cette procédure n'a pas été suivie au cours des dix dernières années. L'entrevue projetée portera sur le rapport du réviseur d'entreprises agréé des comptes annuels 2017 de la SNCI.

Les membres de la Commission sont d'accord pour qu'une demande d'autorisation d'invitation du réviseur d'entreprises agréé soit communiquée à la Conférence des Présidents. Il est précisé que le réviseur ne se prononcera pas quant à l'opportunité des dépenses, mais que ses propos se limiteront au contenu de son rapport (publié dans le rapport annuel 2017 de la SNCI – voir courrier électronique du 13/08/18).

Luxembourg, le 28 janvier 2019

La Secrétaire-administrateur,  
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du  
Budget,  
André Bauler

Annexes :

- Demande du groupe parlementaire CSV concernant l'invitation du commissaire européen pour les affaires économiques et financières, la fiscalité et les douanes
- Demande du groupe parlementaire CSV concernant une entrevue avec le commissaire aux comptes de la SNCI

---

<sup>1</sup> « **Art. 157.-** Le commissaire aux comptes fait rapport une fois par an au moins à la Chambre sur la situation financière de la Société Nationale.

Le rapport est examiné par la Commission des Finances et du Budget qui soumet son avis à la Chambre. »



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg, le 14 janvier 2019



Concerne : Demande de convocation

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 23 (3) du Règlement de la Chambre des Députés, notre groupe politique souhaiterait voir convoquer à brève échéance une réunion de la Commission des Finances et du Budget au sujet des priorités de la Commission européenne pour 2019 dans le domaine de compétences du commissaire en charge des affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes.

Cette réunion aura l'objet suivant :

**Programme de travail de la Commission européenne pour 2019 – Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes**

Au cours des dernières années, beaucoup de membres de l'actuelle Commission européenne ont défilé au Luxembourg pour expliquer leur politique dans leur domaine de compétences respectif (16 en tout).

C'est dans ce contexte que nous déplorons que le commissaire en charge des affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes n'ait pas encore été invité respectivement trouvé le temps de venir au Luxembourg. Nous sommes en effet d'avis qu'il serait utile d'entendre sur une base régulière l'ensemble des commissaires européens dans les matières relevant de leur domaine de compétences.

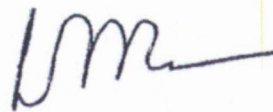
Nous souhaiterions dès lors proposer à Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Budget d'inviter ledit commissaire à une réunion de la Commission des Finances et du Budget. Ce sera également l'occasion pour aborder l'initiative de la Commission européenne visant à identifier des domaines où les décisions pourraient être prises à la majorité qualifiée (au lieu de l'unanimité).

Nous vous prions dès lors de transmettre la présente demande à Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Budget afin qu'elle puisse être évoquée lors de la prochaine réunion de ladite commission conformément à l'article 24 (1) du Règlement de la Chambre des Députés respectivement afin que Monsieur le Président de la commission précitée puisse conformément à l'article 23 (2) du Règlement de la Chambre convoquer une réunion de ladite commission.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



Martine Hansen  
Présidente du groupe politique CSV



Laurent Mosar  
Député



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 15 janvier 2019



Concerne : Demande de mise à l'ordre du jour

Monsieur le Président,

Nous souhaiterions voir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission des Finances et du Budget le point suivant :

**Situation financière de la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)**

Conformément à l'article 157 du Règlement de la Chambre des Députés et l'article 17 (6) de la loi du 2 août 1977 portant création de la SNCI, le commissaire aux comptes fait rapport une fois par an au moins à la Chambre sur la situation financière de la Société Nationale. Ce rapport est examiné par la Commission des Finances et du Budget qui soumet son avis à la Chambre.

Le rapport annuel de la SNCI de 2017 ayant été déposé à la Chambre des Députés en août 2018, nous aimerions entendre de vive voix les conclusions du commissaire aux comptes qui devra ensuite permettre à la Commission des Finances et du Budget de préparer un avis à l'attention de la Chambre.

Au vu de l'article 158 du Règlement de la Chambre des Députés, nous aimerions par ailleurs rappeler qu'un rapport intermédiaire du commissaire aux comptes devra être soumis à la Conférence des Présidents et à la Commission des Finances et du Budget.

Nous vous prions dès lors de transmettre la présente demande à Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Budget afin qu'elle puisse être évoquée lors de la prochaine réunion de ladite commission conformément à l'article 24 (1) du Règlement de la Chambre des Députés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Martine Hansen  
Présidente du groupe politique CSV

Claude Wiseler  
Député